

Parlant d'une excellente réception faite par le czar à M. le comte de Paris, le *Mémorial* dit :  
« Nous enregistrions cette nouvelle avec une vive satisfaction. Cette visite met fin à la réserve traditionnelle de la cour de Russie vis-à-vis de la famille d'Orléans, et elle permet de constater, ce dont nous ne doutons pas, qu'aucun acte du czar à l'égard de nous n'a été de nature à nous nuire... »

Il n'y a rien de très naturel dans cette sorte de réconciliation, dit la *Vraie France* : elle est la conséquence de la soumission de Frohsdorf. L'animadversion de la cour de Russie contre la famille d'Orléans n'avait pas d'autre raison d'être que la trahison de 1830, qui avait blessé dans leurs consciences, dans leur honneur et dans leurs intérêts toutes les familles souveraines. Cette trahison ayant cessé par une noble abjuration, M. le comte de Paris a tous les droits à être reçu par tous les princes comme le mérite un Bourbon digne de sa race.

On lit dans l'*Union* :  
« Sous ce titre : *L'Éminence rouge, le Gaulois* consacre aujourd'hui tout un long article à S. Em. le cardinal Chigi, dont il fait, sans le vouloir, un très bel éloge, en disant qu'il est l'adversaire né de la révolution. Cette étude est d'ailleurs traitée dans un tel esprit et d'un tel style, qu'elle ne mérite pas réputation. Nous n'y parlons que pour en extraire ces deux lignes :  
L'Église, à la faveur de nos désordres, a exercé de petits empiétements que l'empire n'eût point tolérés.  
Ainsi l'organe de l'empire trouve que l'Église est aujourd'hui trop libre. Et, de peur qu'on oublie quelle était sa situation sous l'empire, il prend soin de nous rappeler qu'on la traitait en esclave, ce qui, sans nul doute, recommencerait bientôt si les vœux du *Gaulois* étaient remplis. Nous remercions l'écrivain *Vera* de nous en avertir, et nous lui rendons témoignage que, sur ce point, il ne ment pas à son nom. »

### ÉTRANGER

**BAVIÈRE.** — Le *Vaterland* de Munich, du 16 mai, raconte qu'à l'occasion de l'inauguration d'un monument en l'honneur des victimes de la guerre, qui vient d'avoir lieu à Mommeh-im (commune suburbaine de Mayence), un orateur ayant dit que les catholiques ont été la cause de la guerre de 1870, une rixe générale s'en est suivie; les femmes et les enfants, dit le *Vaterland* se sont surtout distingués par leur ardeur, en lançant des tuiles sur les partisans de l'orateur prussien. Il y a eu de nombreux blessés. Une instruction est ouverte.

Une correspondance rhénane du *Vaterland* de Munich du 16 mai, dit que les prussiens craignent un soulèvement dans les provinces catholiques, mais qu'il n'en sera rien : « Les catholiques rhénans ne feront pas le plaisir aux prussiens de se laisser mitrailler pour donner de l'occupation à l'armée magnifique » mais ils sautent attendre que les armes tombent des mains de leurs persécuteurs. »

### Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le comte de Brigode de Komendt, député du Nord, est mort hier matin à Paris.

Voici les votes des députés du Nord dans le scrutin sur la priorité à donner à la loi électorale politique :  
Nombre de votants... 698  
Majorité absolue... 350  
Pour l'adoption... 317  
Contre... 381

Toutes sortes de pensées confuses se succédaient dans l'esprit de la veuve de Jean Michaud. Elle sentait que ce n'était pas un vain hasard qui l'avait amenée là; que Dieu la guidait enfin; que les événements allaient se précipiter; qu'enfin elle touchait au but.

Après un quart d'heure environ, le messager reparut, revenant vers l'auberge.

Le parquet de l'autre chambre cria sous le pas impatient de Gandoine. Sans doute, il cessait de regarder aussi. Mais il n'alla pas jusqu'au corridor. Un bruit de chaise dérangée, puis le silence.

En se retournant, Madeleine venait de remarquer qu'un rayon de soleil pénétrait dans sa chambre par la serrure de la porte de communication. Pas de clef, rien, on pouvait voir.

Elle s'approcha, se pencha, retenait son souffle.

En face, dans la cheminée, flambait un grand feu. Gandoine s'était assis devant lâtre et tournait le dos à la servante, qui rangeait des plats sur la table.

Il avait encore son chapeau, son manteau, évitant autant que possible de montrer son visage.

Le jeune messager entra.

— Eh bien, fit le voyageur sans le regarder non plus, quelle réponse ?

— Il a dit comme ça, m'sieu, que c'était bien, qu'il irait.

— Suffit, conclut Gandoine. Le déjeuner doit être prêt, n'est-ce pas ? Oui, tout est là. Fichez-moi le camp tous les deux !

Ainsi congédiés, la servante et l'enfant se retirèrent.

Il alla pousser le verrou.

Puis, seulement alors, ôtant son manteau, feutre et lunettes, il se redressa ;

L'Assemblée nationale n'a pas adopté. Ont voté POUR : MM. Baucarne-Leroux ; — Boduin ; — Bottieu ; — Brabant ; — Jules Brame ; — De Brigode ; — Descat ; — Comte d'Hespeel ; — Baron A. de Lagrange ; — Laurent ; — Maurice ; — Comte de Melun ; — De Mérode ; — Plichon ; — Des Rotours ; — De Staplande ; — Vente ; — Wallon.

Ont voté CONTRE : MM. Corne ; — Deregnacourt ; — De Marcère ; — Pajot ; — Comte Roger (du Nord) ; — Testelin ; — Théry.

N'a pas pris part au vote : M. Kolb-Bernard. Absent par congé : M. De Corcelle.

Le *Journal officiel* contient de nombreuses nominations dans la magistrature. Nous y remarquons celles-ci, qui intéressent notre département :

Président de chambre à la cour d'appel de Douai, M. Duhamel, conseiller à la même cour, en remplacement de M. Decaudeveine, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Conseiller à la cour d'appel de Douai, M. Maurice, substitut du procureur général près la même cour, en remplacement de M. Dalem.

Substitut du procureur général près la cour d'appel de Douai, M. Pierron, procureur de la République près le tribunal de première instance de Béthune, en remplacement de M. Maurice.

Procureur de la République près le tribunal de première instance de Béthune (Pas-de-Calais), M. Hedde, procureur de la République près le siège d'Avannes, en remplacement de M. Pierron.

Procureur de la République près le tribunal de première instance d'Avannes (Nord), M. Grouzier, substitut du procureur de la République près le siège de Dunkerque, en remplacement de M. Hedde.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Dunkerque (Nord), M. Debus, substitut du procureur de la République près le siège de Saint-Omer, en remplacement de M. Grouzier.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Saint-Omer (Pas-de-Calais) M. Van Cassel, substitut du procureur de la République près le siège de Béthune, en remplacement de M. Debus.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Béthune (Pas-de-Calais) M. Desmytere (Albert Marie François-Aimé), avocat, docteur en droit, en remplacement de M. Van Cassel.

Un ancien divisionnaire de l'armée de Faidherbe, l'ex-général Robin, comparait hier devant les juges de la 9<sup>e</sup> chambre correctionnelle du tribunal de la Seine sous la prévention d'escroquerie. Le prévenu, officier de la Légion d'honneur, a longtemps servi dans l'infanterie de marine. Ses habitudes de désordre et d'ivrognerie l'avaient fait mettre en non activité, mais, lorsque survint la guerre, l'extrême pénurie des cadres lui permit de reprendre un service actif, et, à la bataille de Sedan, il avait été placé à la tête de plusieurs bataillons de francs-tireurs. Deux mois plus tard, le général Faidherbe le retrouva, comme brigadier, à l'armée du Nord à peine organisée. Il le nomma général de division au titre provisoire et, peu après, le promut au commandement d'un corps d'armée. Après la guerre, le général Robin, qui, d'ailleurs, s'était bien battu, ne fut pas maintenu dans son grade,

se détira, bâilla, comme enfin délivré de toute gêne.

— Mangeons et buvons d'abord ! se dit-il. Ensuite, un bon moment, pour achever de me remettre... J'aurai besoin tantôt de toutes mes facultés... Ce sera dur !

Il avait rapproché la table de la cheminée ; il s'assit le dos au feu, le visage orienté vers le trou de la serrure.

Craignant d'être devinée, Madeleine se retira vivement.

Elle ne pouvait plus qu'attendre ; elle n'entendit, pendant quelques minutes, qu'un bruit de fourchette et d'assiettes... puis des mots entrecoupés, intelligibles pour elle :

— Une série de treize noires ! dissit le joueur, quel guignon !... Oh ! j'aurai ma revanche... avec une plus forte martingale... Tant pis pour Labarthe !... Il faudra qu'il finance... ou sinon !... Dernière carotte, d'ailleurs... Cette fois mon système est infailible ! Enfoncées toutes les banques !... A moi la fortune !... Et libre à lui de me faire chanter à son tour... Ça serait drôle !

Au dessert, il se leva pour aller entrer ouvrir la porte.

— Holà hé ! de la cuisine ! cria-t-il, montez le café !

Puis, quand la servante se fut rendue à cet ordre, mais sans doute la contraignant à rester en dehors :

— Inutile de pénétrer dans mes larmes ! lui dit-il, passez-moi le plateau par l'entrebâillement... Là ! Ça y est... Merci ! Ah ! dites au conducteur que je repars avec lui par la voiture de ce soir... et si vous ne m'avez pas vu redescendre à six heures, remontez, ma mie, et, bon, bon, très-fort à la porte du n° 3... J'ai le sommeil dur ! Bien le bonjour !

et dès lors il vécut d'emprunts faits sur la bourse de camarades d'occasion, exploitant largement le crédit des gargarisiers et se procurant le couvert par des combinaisons peu avouables. Le tribunal, le jugeant aussi malheureux que coupable, ne l'a condamné qu'à 8 mois de prison, tout en prononçant la déchéance de ses droits à porter désormais le ruban de la Légion d'honneur.

Grand émoi hier dimanche, 17 mai, sur la Grand-Place de Roubaix, à l'endroit où se tient hebdomadairement le marché pour la vente des oiseaux, des chiens, etc. La gendarmerie, qui avait reçu des ordres du parquet de Lille, a confisqué tous les petits oiseaux des espèces dont la vente est prohibée par la loi Grammont.

En rendant la liberté aux oiseaux en question exposés, soit ostensiblement, soit d'une manière plus ou moins dissimulée, les préposés (ils n'étaient que deux et plusieurs contrevenants se sont soustraits à la mesure, en s'esquivant), les préposés, il faut leur rendre cette justice, y ont mis toute l'urbanité désirable. Ce n'a été, en somme, qu'un simple avertissement, accompagné, il est vrai, de la confiscation de quelques volatiles et de leur mise en liberté.

Cette exécution d'un nouveau genre, a beaucoup amusé les curieux, en très-grand nombre, qui stationnent ordinairement sur la place, à cette heure-là.

Tous les oiseaux frappés par la loi qui interdit la vente des oiseaux insectivores, se demandaient s'ils devaient renoncer à leur commerce. Ils n'avaient cependant pas lieu de tant s'alarmer; l'arrêt ne prohibe en tout temps que la vente des oiseaux insectivores, laissant aux marchands, pendant tout le temps que la chasse à la perdrix est autorisée, la faculté de pratiquer leur commerce en oiseaux non insectivores, et c'est précisément de ceux-ci que s'opère le plus grand trafic.

Quant aux oiseaux insectivores dont la vente est en tout temps interdite, voici les noms sous lesquels on les désigne : L'accenteur mouchet ou trait-buisson; les fruyettes; les goba-mouches ou bec-fines; les grimpeaux; les hirondelles; les hoche-queue, bergeronnettes ou lavandières; l'hippolaïs ou contre-faisant; les mésanges; les pouillots ou bec-à-sec; le roitelet huppé; le rossignol; le rouge-gorge; les rouge-queues tithys et rossignols de muraille; la sittelle ou torchepot; les traquets, tariers et motteux; le troglodyte ou roitelet.

La conservation des oiseaux insectivores éveille maintenant de toutes parts, en France comme à l'étranger, l'attention des sociétés protectrices des animaux, et l'autorité seconde, presque partout, avec une grande intelligence, les efforts faits en vue d'obtenir ou l'interdiction de la chasse ou celle de la vente des *becs fins*.

Il est défendu de prendre, tuer ou de détruire, d'exposer en vente, de vendre, d'acheter, de transporter ou de porter les oiseaux insectivores, ainsi que leurs œufs ou coquilles.

Sont considérés comme oiseaux insectivores, et dont la vente est interdite en tout temps, ceux spécifiés ci-dessus.

**Cours de physique**  
Mercredi 20 mai, à 8 heures du soir  
Applications des lentilles (suite) — photographie — réfraction dans les prismes — analyse spectrale.

Et la porte se referma au verrou. Une odeur de tabac s'infiltrait à travers la porte révélée que Gandoine venait d'allumer un cigare.

Le fumeur allait et venait, parfois reprenant son monologue.

Puis, tout à coup, ce fut un silence aussi complet qu'au n° 2. Le point lumineux de la serrure s'était éteint. Madeleine en conclut que Gandoine était là, mais en défiance par la même remarque et regardant à son tour.

Elle se recula vivement. Mais n'était-il pas déjà trop tard ?

Sa mante de veuve était sur une chaise, juste en face de la porte de communication. Ce pouvait être un indice révélateur. Par un mouvement rapide, elle la fit disparaître.

Un instant plus tard, le rayon de soleil arrivait de nouveau dans la chambre de Madeleine.

Dans l'autre, le lit cria. Gandoine venait de se coucher. Un roulement sonore ne tarda pas à prouver qu'il dormait.

Madeleine n'avait plus qu'à attendre. Le message adressé à Labarthe, la réponse de celui-ci, cette recommandation de réveiller l'autre à six heures, tout in liquid pour le soir même un rendez-vous mystérieux entre les deux complices.

Il n'était guère plus de deux heures. Donc, quatre heures encore d'attente. Elles parurent bien longues à Madeleine, qui guettait et priait.

Enfin, l'horloge de l'église sonna six coups.

D'un côté, Madeleine entendit la servante de l'auberge monter vers le numéro 3; de l'autre, elle aperçut Labarthe qui sortait de chez lui.

**Cour d'Assises du Nord.**  
Présidence de M. le conseiller Sauvage. — Ministère public, M. Bagnères, avocat-général.

**Audience du 16 mai.**  
1<sup>re</sup> affaire. — *Faux en écriture authentique et détournements de deniers publics.*  
Jean-Baptiste Terrien, âgé de soixante-quatre ans, ex-receveur à cheval des contributions indirectes, né à Nantes, demeurant à Carnières, arrondissement de Cambrai, comparait devant le jury pour purger une condamnation aux travaux forcés à perpétuité prononcée contre lui en 1872 par contumace, pour faux en écriture publique commis dans l'exercice de ses fonctions et détournements de deniers au préjudice de l'Etat.

Déclaré coupable sur toutes les questions, mais avec des circonstances atténuantes, il est condamné à six ans de réclusion, 100 fr. d'amende, et dispensé de la surveillance de la haute police.

Défenseur, M<sup>e</sup> Maillard.

2<sup>e</sup> affaire. — *Abus de confiance qualifié.*  
Amédée Dubois, âgé de trente ans, voyageur de commerce, né à Bermeries, au service de M. Valencuq, négociant en épicerie, à Lille, est accusé d'avoir détourné ou dissipé au préjudice de son patron 2,340 fr. 20 cent. environ reçus par lui de divers clients.

Déclaré non-coupable par le jury, Dubois a été acquitté.

Défenseur, M<sup>e</sup> Hattu.

3<sup>e</sup> affaire. — *Attentat à la pudeur sans violence sur une fille âgée de moins de 15 ans.*  
(Huis-clos.)

Vital Planard, âgé de trente-un ans, menuisier, né à Bugnies, demeurant à Fournies, a été condamné à un an d'emprisonnement.

Défenseur, M<sup>e</sup> Louis Legrand.  
La session des assises est terminée.

### CONVOI FUNÉBRE

Les aménagements de la famille CARPENTIER FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CAMILLE-NATHALIE FLORIN, décédée à Roubaix, le 17 mai 1874, à l'âge de 54 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrée le mardi 19 mai 1874, à 9 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 20 à 9 heures et demie, en l'église Saint-Martin.

Les Vigiles seront chantées le mercredi à 5 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 67.

### OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 19 mai 1874, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur GUSTAVE-FERDINAND-LOUIS ROGUES, décédé à Roubaix, le 15 avril 1874, dans sa 54<sup>e</sup> année.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 20 mai 1874, à neuf heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Dame ROSINE-JOSEPH PLATEL, épouse de Monsieur LOUIS BOUSSEMARTE, décédée à Roubaix, le 19 avril 1874, à l'âge de 26 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Gandoine qu'il se leva, allant et venant par la chambre avec une précipitation fébrile. Madeleine se hasarda de nouveau à regarder par le trou de la serrure. Elle l'aperçut penché vers sa valise, dans laquelle il prit un portefeuille, un revolver. Puis, enveloppé plus que jamais dans son manteau, le feutre sur les sourcils, les lunettes vertes sur les yeux, il sortit.

Madeleine courut à la fenêtre; mais il se passa un certain temps avant que Gandoine parût sur le trottoir.

Un bruit de voix montait de la salle commune; sans doute il causait avec les gens de la maison.

Enfin il traversa la rue, suivant le même chemin qu'avait pris Labarthe.

— Oh !... se dit résolument la veuve de Jean Michaud, je les rejoindrai !... je les entendrai !

Elle s'était drapée dans sa mante noire; elle descendit à tour.

Une pluie fine commençait à tomber du ciel assombri. Déjà la nuit venait.

XXVI. LE DOIGT DE DIEU.

A la sortie du bourg, vers le nord, s'éleva un coteau planté de sapins. De grandes roches en couronnaient la cime dénudée, que surmontait la ruine d'une ancienne tour appelée le *signal*.

Hormis les dimanches d'été, cet endroit sauvage reste complètement désert. Madeleine, en voyant Gandoine prendre cette direction, comprit aussitôt que c'était le lieu du rendez-vous. Par cette soirée brumeuse, les deux complices étaient certains de n'y rencontrer personne.

Labarthe, parti le premier, marchait d'un pas rapide. Il allait attendre le sommet, lorsque Gandoine, à son tour, s'engagea dans la montée.

COMITÉS CATHOLIQUES DU NORD DE LA FRANCE

### Concours de Composition Musicale

Ouvert à Lille à l'occasion des fêtes du couronnement de Notre-Dame de la Treille.

Les Comités catholiques du Nord de la France mettent au concours la musique d'une Cantate en l'honneur de Notre-Dame de la Treille.

Deux prix seront décernés : Le premier, de 1,000 fr. et une médaille d'or; le second, de 500 fr. et une médaille de vermeil.

Les compositions devront être adressées franco au secrétariat, rue Négrier, 31, à Lille.

L'exécution de la Cantate devant avoir lieu le 21 juin, il est nécessaire que les œuvres soient envoyées au plus tard le 31 mai. Cette date est de rigueur et aucun sursis ne pourra être accordé.

Les envois ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté indiquant le nom, les prénoms, la qualité et la résidence de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où la composition obtiendrait l'un des deux prix.

Les œuvres couronnées deviendront la propriété exclusive de la Commission. Les auteurs s'engageront à fournir, entre les

maisons de la famille CARPENTIER FLORIN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame CAMILLE-NATHALIE FLORIN, décédée à Roubaix, le 17 mai 1874, à l'âge de 54 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister à la messe de convoi qui sera célébrée le mardi 19 mai 1874, à 9 heures, et au convoi et service solennels qui auront lieu le mercredi 20 à 9 heures et demie, en l'église Saint-Martin.

Les Vigiles seront chantées le mercredi à 5 heures.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Inkermann, 67.

### OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, le mardi 19 mai 1874, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur GUSTAVE-FERDINAND-LOUIS ROGUES, décédé à Roubaix, le 15 avril 1874, dans sa 54<sup>e</sup> année.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 20 mai 1874, à neuf heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Dame ROSINE-JOSEPH PLATEL, épouse de Monsieur LOUIS BOUSSEMARTE, décédée à Roubaix, le 19 avril 1874, à l'âge de 26 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 20 mai 1874, à neuf heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Dame ROSINE-JOSEPH PLATEL, épouse de Monsieur LOUIS BOUSSEMARTE, décédée à Roubaix, le 19 avril 1874, à l'âge de 26 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

### OBIT SOLENNEL

Un obit solennel du mois sera célébré le mercredi 20 mai 1874, à neuf heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, pour le repos de l'âme de Dame ROSINE-JOSEPH PLATEL, épouse de Monsieur LOUIS BOUSSEMARTE, décédée à Roubaix, le 19 avril 1874, à l'âge de 26 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Gandoine qu'il se leva, allant et venant par la chambre avec une précipitation fébrile. Madeleine se hasarda de nouveau à regarder par le trou de la serrure. Elle l'aperçut penché vers sa valise, dans laquelle il prit un portefeuille, un revolver. Puis, enveloppé plus que jamais dans son manteau, le feutre sur les sourcils, les lunettes vertes sur les yeux, il sortit.

Madeleine courut à la fenêtre; mais il se passa un certain temps avant que Gandoine parût sur le trottoir.

Un bruit de voix montait de la salle commune; sans doute il causait avec les gens de la maison.

Enfin il traversa la rue, suivant le même chemin qu'avait pris Labarthe.

— Oh !... se dit résolument la veuve de Jean Michaud, je les rejoindrai !... je les entendrai !

Elle s'était drapée dans sa mante noire; elle descendit à tour.

Une pluie fine commençait à tomber du ciel assombri. Déjà la nuit venait.

XXVI. LE DOIGT DE DIEU.

A la sortie du bourg, vers le nord, s'éleva un coteau planté de sapins. De grandes roches en couronnaient la cime dénudée, que surmontait la ruine d'une ancienne tour appelée le *signal*.

Hormis les dimanches d'été, cet endroit sauvage reste complètement désert. Madeleine, en voyant Gandoine prendre cette direction, comprit aussitôt que c'était le lieu du rendez-vous. Par cette soirée brumeuse, les deux complices étaient certains de n'y rencontrer personne.

Labarthe, parti le premier, marchait d'un pas rapide. Il allait attendre le sommet, lorsque Gandoine, à son tour, s'engagea dans la montée.